

Comité Social d'administration du réseau « Alimentation » 22 mars 2024

Ce Comité Social d'administration du réseau « Alimentation » était présidé par : Maud FAIPOUX, directrice générale de l'alimentation

FO Agriculture était représentée par : Soizic BLOT, Anne-Marie BOURDELEAU, Mathieu PINSON, Olivier TOURNAY, Stéphane TOUZET et Nicolas TREPIE.

SOMMAIRE

A retenir.....	2
Dialogue social, Crise et Contrôles Agricoles : Priorités et Engagements de la DGAI.....	3
Police sanitaire unique (PSU) : Évaluation des Avancées et Défis à Surmonter.....	4
De quoi parle t on ?.....	4
Résumé de la présentation.....	4
Le débat.....	5
Conclusion.....	6
Gestion du Risque de Contamination par des neurotoxiques dans les Services d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire (SIVEP): Retour sur l'Accident grave de Gonfreville et Suivi des Mesures Préventives.....	6
De quoi parle t on ?.....	6
Résumé de la présentation.....	7
Débat.....	7
Conclusion.....	8
Les Coulisses des Jeux Olympiques de Paris 2024 : Débats, Défis et Dilemmes.....	8
De quoi parle t on ?.....	8
Résumé de la présentation.....	8
Le débat.....	9
Conclusion.....	10

Présentation de la DGAI

"Une réforme organisationnelle au service de la sécurité sanitaire de l'alimentation"

"La DGAI à J-168 : Quels rôles dans l'aventure des jeux?"

A retenir

Dialogue social et suivi des sujets des instances de la DGAI : La DGAI s'engage à maintenir un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel du réseau « Alimentation », en organisant des réunions régulières et en assurant une communication transparente. Elle reconnaît l'importance de répondre aux questions non traitées lors des séances et propose un suivi attentif des sujets co-identifiés avec les représentants du personnel, notamment en inscrivant au suivi le sujet des contrôles de conteneurs en SIVEP.

Point d'actualité sur la crise agricole : Suite à l'annonce du Premier ministre concernant la crise agricole, la DGAI souligne l'impact de cette situation sur l'administration centrale et les Directions Départementales Interministérielles (DDI). Le ministre exprime son soutien aux agents de contrôle et insiste sur l'importance de maintenir les opérations de contrôle, tout en prenant des précautions pour garantir la sécurité des agents sur le terrain. Une mission est également en cours pour évaluer les contrôles administratifs uniques.

FO Agriculture remarque que malgré l'annonce du soutien aux agents de contrôle, des problèmes persistent sur le terrain, notamment en termes de recrutement et de qualité des inspections. Elle appelle à une meilleure coordination entre les différents acteurs pour garantir la sécurité des agents et la bonne exécution des contrôles.

Réforme « Police Sanitaire Unique » (PSU) : La DGAI met en place des actions concrètes en matière de recrutement et de formation pour renforcer ses effectifs et développer les compétences de ses agents. Elle déploie une offre de formation continue avec un focus sur les nouveaux domaines prioritaires. En parallèle, des collaborations avec des start-ups d'État sont initiées pour adapter les systèmes d'information aux besoins des agents de contrôle. La mise en route progressive des délégations est en cours, avec quelques ajustements nécessaires pour harmoniser les pratiques.

FO Agriculture exprime des préoccupations concernant le manque d'éléments et de mesures correctives dans les rapports d'inspection des délégataires conduisant à des mises en demeure, et globalement le besoin urgent de formations complémentaires pour améliorer la qualité des inspections des délégataires. Elle souligne également une réalité plus complexe que celle présentée, mettant en lumière d'autres défauts des délégataires : recrutement, objectifs non atteints (absence d'inspection dans certains départements)...

FO Agriculture souligne les défis persistants de la réforme, tels que le manque d'effectifs et l'inadéquation des moyens avec les missions.

Gestion des risques de contamination par des neurotoxiques dans les SIVEP : Après un accident grave survenu à Gonfreville, la DGAI systématise les mesures de prévention dans les Services d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire (SIVEP) sur l'ensemble du territoire. Elle mandate un prestataire pour mesurer les taux de gaz dans les conteneurs et met en place des procédures rigoureuses en cas de non-conformité détectée. Un suivi régulier est assuré par l'Inspecteur de Santé, Sécurité au Travail (ISST) pour garantir la sécurité des agents.

FO Agriculture se satisfait des mesures prises pour prévenir les risques de contamination, mais exprime des préoccupations quant à la gestion des non-conformités et à la prise en charge des coûts par les transitaires. Ils appellent à une meilleure communication et coordination entre les parties prenantes pour garantir une intervention rapide et efficace.

Préparatifs pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 : Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire s'engage à assurer la sécurité sanitaire et le bon déroulement des Jeux Olympiques de Paris 2024 en mettant en place des plans d'action spécifiques. L'objectif est de prévenir les risques sanitaires alimentaires, assurer le bien-être animal et garantir une réactivité adéquate en cas d'incidents.

Les représentants du personnel expriment des préoccupations concernant les contraintes liées aux JOP 24.

FO Agriculture exprime également ses préoccupations concernant l'organisation pratique du travail, la prise en charge des frais pour les parents de jeunes enfants... Elle demande une enveloppe spécifique pour les primes ad hoc et une indemnisation équitable et transparente. Elle insiste sur le fait que les indemnisations des agents pour leur participation ne doivent en aucun cas se faire au détriment des agents non mobilisés. FO Agriculture sera vigilante à ce sujet.

La DGAI assure que des mesures sociales sont en cours de finalisation, notamment en ce qui concerne la prime liée aux JOP 24. Elle reconnaît également la nécessité d'une meilleure communication et d'une organisation efficace pour garantir le bon déroulement des événements.

Dialogue social, Crise et Contrôles Agricoles : Priorités et Engagements de la DGAI

Réponses de la DGAI aux déclarations liminaires des représentants du personnel du réseau « Alimentation » :

Dialogue social et suivi des sujets des instances de la DGAI : La DGAI partage avec les représentants du personnel du réseau alimentation la nécessité d'instaurer un dialogue social de qualité. Elle prend l'engagement ferme d'organiser des réunions régulières et de fournir les documents pertinents en avance, tout en garantissant une réponse écrite aux questions non traitées lors des séances. Elle démontre l'importance accordée à maintenir une communication ouverte et transparente et propose un suivi des sujets de long court de l'instance. Un suivi attentif des sujets co-identifiés par les représentants du personnel sera assuré, elle propose d'inscrire à la liste dès à présent le sujet des contrôles de conteneur en Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire (SIVEP).

Point d'actualité : L'annonce du Premier ministre sur la crise agricole a un impact au niveau de l'administration centrale (AC) et sur le terrain, les Directions Départementales Interministérielles (DDI) étant en première ligne. Lors d'une conférence de presse du 01/02, le ministre a exprimé son soutien aux agents, soulignant qu'il n'est pas acceptable que les revendications professionnelles agricoles se traduisent par des attaques des biens ou des violences à l'encontre des agents de contrôle. **FO Agriculture** rappelle que de telles annonces, si elle ne sont pas suivies des actes et mesures appropriés comme des poursuites systématiques, sont contre productives, voire dangereuses pour les personnels en première ligne.

Contrôle unique : Les agents de contrôle sont en première ligne face à la crise agricole, et le ministre a exprimé un soutien total à leur égard. En ce qui concerne les contrôles administratifs uniques, une mission est en cours et ses résultats sont attendus pour le mois de mai. D'ici là, aucune consigne d'arrêt des contrôles n'a été donnée. Ils peuvent être réalisés en sous la responsabilité des préfets, en prenant toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité des agents sur le terrain. En cas de menace perçue par un agent, le contrôle sera immédiatement interrompu pour motif de refus de contrôle, avec les conséquences légales appropriées.

Une mission du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) a été lancée visant à définir le terme de « contrôle », avec des travaux prévus pour le mois de mai. À partir des conclusions de cette mission, la programmation des contrôles sera ajustée sous la supervision du préfet, sans suspension des opérations de contrôle. Il est important de tenir compte de l'intelligence locale de la situation, en fonction des spécificités de chaque préfecture. Un dialogue sera établi entre les services préfectoraux pour assurer une coordination efficace des contrôles sur le terrain.

Les professionnels agricoles comprennent les difficultés du contrôle, liées aux services fournis et aux suites données aux plaintes. Une communication structurée à ce sujet débutera à partir du mois de juin.

Baisse budgétaire : Suite à une réduction de 10 millions d'euros dans le programme 206, certaines actions ont été retirées, conformément à l'annonce du Premier ministre. Cependant, cette diminution budgétaire n'affectera pas les actions prévues. En ce qui concerne la vaccination aviaire, une marge a pu être réalisée sur les prévisions, permettant ainsi de compenser la restriction budgétaire. Les marges générées par la vaccination équilibreront le gel budgétaire, mais il n'y aura pas de marges supplémentaires disponibles. Par conséquent, malgré ces ajustements budgétaires, les activités programmées restent inchangées, et les prévisions du plafond d'emploi pour 2024 demeurent stables.

Moyens humains : L'objectif est d'optimiser le plafond d'emploi sans freiner les recrutements.

Plan Ecophyto 2030 : Après une pause dans la rédaction du plan jusqu'à la réception des arbitrages, qui ont

maintenant été rendus (annonce prochaine), la reprise est prévue pour le 1er avril sans modification des objectifs initiaux.

En conclusion, les réponses de la DGAI aux déclarations liminaires des représentants du personnel du réseau "Alimentation" mettent en avant un engagement fort en faveur du dialogue social et de la transparence. La DGAI reconnaît l'importance d'une communication ouverte et régulière avec les représentants du personnel, ainsi que la nécessité de suivre attentivement les sujets identifiés par ces derniers. De plus, la DGAI réaffirme son soutien aux agents de contrôle, notamment dans le contexte de la crise agricole actuelle, tout en garantissant la continuité des activités de contrôle, malgré les ajustements budgétaires. Enfin, les engagements pris pour optimiser les moyens humains et poursuivre la mise en œuvre du Plan Ecophyto 2030 démontrent la volonté de la DGAI de maintenir le cap sur les objectifs fixés, tout en répondant aux défis actuels et en assurant la sécurité alimentaire et sanitaire du pays.

Police sanitaire unique (PSU) : Évaluation des Avancées et Défis à Surmonter

De quoi parle t on ?

Dans le contexte de la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (SSA), une réforme organisationnelle d'envergure a été mise en place pour renforcer les dispositifs de contrôle et de surveillance. La réunion du Comité Social d'Administration du réseau « Alimentation » de l'Alimentation (CSA Alim) du 12 mars 2024 a été l'occasion pour Maud FAIPOUX, Directrice générale de l'Alimentation, de présenter les avancées et les perspectives de cette réforme.

Résumé de la présentation

Recrutement et Formation : La Direction Générale de l'Alimentation (DGAI) a entrepris des actions concrètes en matière de recrutement et de formation pour renforcer ses effectifs et développer les compétences de ses agents. Un recrutement exceptionnel a été lancé à l'automne 2022, avec 133 postes ouverts, dont 30 réservés pour les techniciens. Sur les 126 agents recrutés, 22 ont été pourvus par le concours exceptionnel T2. Malgré ces efforts, quelques postes sont restés vacants dans certaines régions.

Formation Continue : La DGAI déploie une offre de formation continue pour ses agents, avec un focus particulier sur les nouveaux domaines prioritaires identifiés. Des sessions de formation sont organisées à l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Alimentaire (ENSV) ainsi qu'à l'Institut National de Formation de la Sécurité Alimentaire (INFOMA). Des initiatives telles que l'intervention d'un agent ex-CCRF et la reproduction de formations avec des formateurs spécialisés sont également prévues pour assurer une montée en compétence constante.

Systèmes d'Information : Dans le cadre de l'adaptation des systèmes d'information, la DGAI collabore avec des start-ups d'État pour développer des applicatifs nécessaires à la gestion des événements sanitaires et des compléments alimentaires. Des outils informatiques sont déployés pour un usage efficient par les agents, favorisant ainsi une meilleure coordination avec la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Mise en Œuvre des Délégations : La phase de mise en route progressive des délégations, notamment celle de la Remise Directe, est en cours. Des retours initiaux indiquent une bonne communication entre délégataires et autorités de contrôle, ainsi qu'une montée en compétence des inspecteurs délégataires. Cependant, des

ajustements sont nécessaires pour harmoniser les pratiques et préciser les attentes, notamment en ce qui concerne les contrôles de second niveau.

Clause de Revoyure : Une clause de revoyure est prévue en mai 2024 pour évaluer l'adéquation entre missions et moyens. Des travaux sont en cours pour mesurer la capacité des services à réaliser les contrôles et les actions prévues dans le cadre de la SSA. Des angles morts sont identifiés, notamment en ce qui concerne la gestion des alertes et des signalements, ainsi que le suivi des délégations.

Le débat

Préoccupations et Critiques de FO Agriculture : FO Agriculture a exprimé des préoccupations concernant plusieurs aspects pratiques des délégations, notamment le manque d'éléments et de mesures correctives dans les mises en demeure. Elle a également souligné le besoin urgent de formations complémentaires pour améliorer la qualité des inspections.

Les retours du terrain, relayés par FO Agriculture, révèlent une réalité plus complexe que ce qui a été présenté initialement : des défauts de recrutement, des objectifs non atteints dans certains départements, des problèmes d'acculturation et de formation pour le personnel en charge des contrôles, ainsi que des rapports incomplets ou inexploitable et des conflits d'intérêts.

De plus, FO Agriculture a fait remarquer que les laboratoires n'ayant pas accès à SIGAL se trouvent dans l'incapacité d'éditer les pré-DAP (Documents d'Accompagnement des Prélèvements) et les DAP, ce qui oblige leurs collègues à remplir cette tâche, les détournant ainsi de leurs objectifs et programmations initiaux.

Enfin, FO Agriculture a souligné que les ressources allouées à la délégation auraient pu être utilisées pour embaucher des agents titulaires, formés avec les mêmes outils et la même culture de contrôle, ce qui aurait amélioré la situation.

Reconnaissance des Lacunes par la DGAI : La DGAI a reconnu ces lacunes, avec des points de vigilance sur les régions où les recrutements et contrôles accusent du retard. Bien que considérant la situation comme satisfaisante au début de la mise en place de la délégation, elle a exprimé l'espoir d'une amélioration continue.

Défis et Actions Correctives du Chef de Projet PSU : Le Chef de Projet PSU a également identifié les défis persistants de la réforme, notamment le manque d'effectifs et l'inadéquation des moyens avec les missions. Des actions correctives sont en cours, notamment pour résoudre les problèmes de qualité des rapports et des courriers, ainsi que les difficultés logistiques dans certains départements.

Préoccupations partagées entre les Organisations Syndicales : Enfin, les organisations syndicales ont demandé des éclaircissements sur l'amélioration de la sécurité sanitaire et ont soulevé des préoccupations concernant le manque d'effectifs et les conflits d'intérêts potentiels.

Missions d'Évaluation en Cours : La DGAI a informé que des missions d'évaluation sont en cours, notamment celle du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), dont le rapport définitif est attendu pour mars 2024 ou début avril. Une autre mission d'expertise et de conseil concernant la remise directe se déroule de février à juin 2024, avec pour objectif d'évaluer la mise en œuvre de la délégation dans ce secteur et d'identifier les éventuelles difficultés qui pourraient compromettre les objectifs fixés par la réforme. Leurs conclusions apporteront des éléments permettant d'évaluer l'adéquation missions / moyens, et le cas échéant permettre de justifier des effectifs supplémentaires dans le cadre de la close de revoyure.

Conclusion

En conclusion, la réunion du Comité Social d'Administration du réseau "Alimentation" a révélé une situation préoccupante quant à la mise en œuvre de la réforme de la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (SSA). Malgré les efforts de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI) en matière de recrutement, de formation continue et d'adaptation des systèmes d'information, les échanges ont mis en lumière des lacunes significatives et des défis majeurs persistants.

Les retours du terrain, relayés par les représentants du personnel dans cette instance, ont mis en évidence des problèmes graves, tels que le manque d'effectifs dans certaines régions, les difficultés liées à l'acculturation des délégués et les dysfonctionnements récurrents dans la qualité des rapports et des courriers.

Malgré les préoccupations exprimées, la DGAI semble minimiser l'ampleur des difficultés, en se contentant de considérer la situation comme "assez satisfaisante", malgré les retards dans les recrutements et les contrôles dans certaines régions. Les mesures correctives envisagées semblent insuffisantes pour adresser efficacement les problèmes structurels soulevés.

L'annonce des missions d'expertise et de conseil, bien que nécessaire, souligne l'incapacité actuelle des services à atteindre les objectifs fixés par la réforme. Il est clair que des ajustements significatifs seront nécessaires, y compris en termes d'effectifs supplémentaires, pour assurer une mise en œuvre efficace de la SSA et garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.

En somme, cette réunion a révélé un tableau inquiétant de la situation actuelle, mettant en évidence l'urgence d'une action plus décisive et d'une collaboration plus étroite entre les différents acteurs impliqués. L'avenir de la réforme de la SSA reste incertain, mais il est impératif de prendre des mesures immédiates pour remédier aux lacunes identifiées et restaurer la confiance du public dans les dispositifs de contrôle et de surveillance alimentaire.

Gestion du Risque de Contamination par des neurotoxiques dans les Services d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire (SIVEP): Retour sur l'Accident grave de Gonfreville et Suivi des Mesures Préventives

De quoi parle t on ?

La prévention des contaminations des gaz de fumigation de conteneurs (neurotoxiques) dans les Services d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire (SIVEP) de Gonfreville est devenue une préoccupation majeure suite à l'accident grave survenu le 30/11/2024. La DGAI a réagi en systématisant des mesures de prévention dans le SIVEP sur l'ensemble du territoire. Cependant, des questions persistent quant à la responsabilité des acteurs impliqués et à l'efficacité des mesures mises en place.

Pour information, ces accidents ont bien été reconnus comme accidents du travail. Ils ont conduit à la prise en charge de la victime et la conduite de travaux (techniques juridique et budgétaire) pour permettre la maîtrise des dangers.

Résumé de la présentation

Systématisation des Mesures de Prévention : Suite à l'accident grave de Gonfreville, la DGAI a mis en place la systématisation des contrôles de prévention primaire sur tous les conteneurs contrôlés en SIVEP, initié en premier lieu dans celui de Gonfreville. Les contrôles, suspendus un temps après l'accident, ont été réinstaurés avec la mise en place du mesurage avant chaque inspection.

Mesurage des Taux de Gaz dans les Conteneurs : Un prestataire ([EWS](#)) a été mandaté pour mesurer le taux de gaz, incluant 16 gaz, notamment le bromure de méthyl, sur tous les conteneurs de végétaux et produits secs. Au SIVEP de Gonfreville, sur les 664 conteneurs mesurés, 29 présentaient des taux de neurotoxiques au-dessus des normes, dont 23 contenaient du bromure de méthyl.

Gestion des Non-Conformités et suites de l'accident : Avec le recul de cette période de mesurage, le taux de non-conformité tend à baisser (d'environ 6 % au début en décembre on passe à 4,8% à ce jour). En cas de non-conformité, une extraction active de gaz est effectuée, parfois jusqu'à 5 fois pour garantir la sécurité.

En cas de non-conformité détectée, les transitaires ont mis en place une procédure rigoureuse. Tout d'abord, le conteneur est isolé et des mesures sont prises pour éviter tout risque de propagation de la substance dangereuse. Ensuite, une extraction active du gaz est réalisée, suivie d'une série de contrôles supplémentaires pour s'assurer que le taux de gaz dans le conteneur est revenu à des niveaux sûrs.

Par ailleurs, l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources (IAPR – prestataire du MASA) est sollicité pour accompagner psychologiquement les agents, témoignant de l'impact de la situation sur leur santé mentale.

Suivi et Réglementation : L'Inspecteur de Santé, Sécurité au Travail (ISST) du MASA assure un suivi régulier de l'équipement et recommande des changements de cartouche en fonction du taux d'exposition et du nombre d'heures d'utilisation. Des travaux sont en cours pour l'amélioration des équipements de protection individuelle. Une surveillance médicale annuelle des personnels par la médecine du travail de la Seine Maritime est également organisée.

Débat

FO Agriculture se satisfait des mesures prises et de leur mise en œuvre sur tous les sites nationaux potentiellement concernés. En tant qu'instance d'alerte sur cette question, nous regrettons cependant le temps nécessaire pour une gestion effective du problème.

FO Agriculture insiste toutefois sur la nécessité d'une vigilance accrue à l'avenir pour détecter tous les polluants utilisés et les taux approchant les limites réglementaires. Le principe de précaution doit être la priorité absolue !

FO Agriculture a souligné la nécessité d'une meilleure communication et coordination entre les différentes parties prenantes lors de la gestion des non-conformités, afin de garantir une intervention rapide et efficace tout en assurant la sécurité des travailleurs.

Par ailleurs, **FO Agriculture** s'interroge sur la possibilité de renvoi des conteneurs non conformes et à la prise en charge des contrôles par les transitaires. **FO Agriculture** s'interroge également sur l'efficacité des mesures actuelles s'il n'y a pas le renvoi systématique des conteneurs aux frais des transitaires.

La DRAAF précise que le renvoi des conteneurs non conformes est une option, la prise en charge du coût des mesurage également, mais en l'absence de décret, son coût doit être assumé par le MASA. La DGAI étudie la possibilité d'une analyse réglementaire pour clarifier la prise en charge des mesurages par les transitaires, dans le but de protéger les agents.

Conclusion

La gestion des risques de contaminations par des neurotoxique de fumigation de certains conteneurs maritime, en s'appuyant sur les accidents au SIVEP de Gonfreville et leurs suites, témoigne de la complexité des enjeux en matière de prévention et de responsabilité. Malgré les mesures prises, **FO Agriculture** rappelle l'importance de garantir une responsabilité claire et des mesures efficaces pour assurer la sécurité des agents. Une collaboration étroite entre les transitaires et les SIVEP est nécessaire pour garantir une gestion des risques efficace et durable.

Les Coulisses des Jeux Olympiques de Paris 2024 : Débats, Défis et Dilemmes

De quoi parle t on ?

Ce point a été organisée avec les représentants du personnel du réseau "Alimentation" du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) afin de discuter des préparatifs pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 24) à Paris. Les sujets abordés comprenaient la logistique, la sécurité sanitaire des aliments, le bien-être animal, la communication et l'organisation interne du ministère, dans le but d'assurer le bon déroulement des événements.

Résumé de la présentation

La présentation met en lumière les efforts déployés par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour garantir la sécurité et le bon déroulement des JOP 24, en mettant l'accent sur la prévention des risques sanitaires et la coordination entre les différents acteurs impliqués.

Rôles et préparation pour les Jeux

- Le ministère s'engage à assurer le bon déroulement des Jeux en anticipant les risques sanitaires et en assurant une réactivité adéquate pendant l'événement.
- Missions de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) : prévention des risques sanitaires alimentaires, bien-être des chevaux, réactivité en cas d'incidents.

Dates et lieux des Jeux

- Les Jeux olympiques se dérouleront du 24 juillet au 11 août 2024, suivis des Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre.
- Les départements les plus impliqués sont ceux accueillant les sites des épreuves.

Acteurs impliqués

- France accueille les Jeux, Paris les organise.
- Différentes entités telles que le COJOP, les prestataires officiels, les partenaires, et l'État jouent un rôle dans l'organisation et la sécurité des Jeux.

Préparation pour les missions spécifiques

- Des plans d'action sont élaborés pour assurer la sécurité sanitaire des aliments, le bien-être animal, la sûreté, et la communication pendant les Jeux.
- Des mesures spécifiques sont prises pour anticiper les incidents et garantir une réactivité adéquate.

Organisation et logistique

- Des officiers de liaison sont désignés pour assurer la coordination et la transmission d'informations entre les différents acteurs.
- Des dispositifs spécifiques sont mis en place pour assurer une présence et une intervention rapides en cas d'événements sanitaires.

Continuité d'activité et communication

- Des plans de continuité d'activité sont élaborés pour garantir la fonctionnalité des services en cas de dysfonctionnement.
- Une communication fluide et coordonnée est essentielle entre les différents acteurs et ministères impliqués.

En complément, la DGAL rappelle la division de l'approche des Jeux Olympiques de Paris 2024 en deux phases distinctes : la période précédant les Jeux (préparation) et celle pendant les Jeux.

La phase de préparation vise à effectuer des contrôles de sécurité alimentaire dans tous les établissements concernés afin de prévenir autant que possible les problèmes potentiels. « *Nous avons une connaissance préalable des prestataires, ce qui nous permet d'intervenir en amont autant que nécessaire* ». Cela permet également d'éviter que les contrôles ne perturbent le déroulement des JOP 24. Il en va de même pour la santé animale, où les ressources nécessaires sont mobilisées.

En termes de communication, la DGAL annonce également une anticipation avec la définition des circuits et des éléments de langage en collaboration interministérielle avec le coordinateur des Jeux. Les personnels concernés ont déjà été informés.

Pendant les épreuves, il n'y a pas de mesures de contrôle spécifiques. Cependant, il est essentiel de maintenir une capacité permanente de réaction, avec des réseaux d'alerte établis. Dans les départements, les préfets sont responsables de l'organisation de leurs services. Cela peut entraîner des contraintes telles que des congés, des astreintes, des changements de lieu de travail ou du télétravail.

Une note MASA est en cours de finalisation pour caractériser les différents types de mobilisation et les mesures de compensation associées. Cette note viendra en complément des instructions du Premier ministre et de la fonction publique¹ déjà diffusées.

Le débat

FO Agriculture souligne que l'organisation pratique du travail et la gestion des contraintes sont loin d'être finalisées, et alerte l'Administration sur plusieurs points :

- L'organisation, y compris la répartition des tâches et les appels au volontariat, est encore en cours dans les départements (DDI).
- La définition des agents mobilisés, tant directement qu'indirectement, en termes de charges de travail et de restrictions de congés, est en cours. **FO Agriculture** rappelle à cette occasion que les restrictions de congés ne pourront plus être imposées après le 31 mars.
- Concernant le volontariat, il est souligné qu'il y aura des volontaires « désignés d'office » sans connaissance préalable des tâches et du périmètre des missions qui leur seront confiées.
- Pour les parents de jeunes enfants, des interrogations subsistent quant à la prise en charge des frais (tels que la garde) si la prime attribuée ne les couvre pas entièrement.

1 « Accompagnement des agents publics mobilisés pendant les JOP 24 » - [Circulaire de la 1er ministre n° 6429/SG du 22/11/2023](#) et « Organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 » - [Circulaire de la DGAFP du 18/03/2024 aux secrétaires généraux](#)

FO Agriculture réaffirme également qu'il n'est pas question que les primes spéciales soient prélevées sur l'enveloppe CIA des collègues, comme cela semble se mettre en place. Elle demande qu'une enveloppe spécifique soit prévue. Les indemnisations doivent se faire de manière équitable, transparente et de la manière la plus favorable possible. **FO Agriculture** remarque que les travaux effectués pour les indemnisations de gestion de crise constituent une bonne base de travail.

En ce qui les concerne, la DGAL et le SRH ont apporté les éléments de réponse suivants :

Prime attribuée en lien avec les JOP : Une note de service sur la prime liée aux JOP est en cours de finalisation. Les derniers arbitrages sont pris en compte, et la caractérisation des agents mobilisés sera bien définie. La prime est située dans un cadre interministériel, défini par la Fonction Publique, assurant l'égalité de traitement dans les meilleures conditions possibles.

Recensement des agents mobilisés : Il est prévu de procéder à un recensement des agents mobilisés sous le contrôle de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI).

Actions sociales liées aux JOP : Une action sociale est mentionnée, notamment le chèque emploi service universel (Cesu) sans plafond de ressources pour les familles monoparentales. Cependant, des éléments complémentaires sont encore en attente.

Préoccupations des parents concernant la prise en charge des frais de crèche : Des parents se montrent inquiets quant à la possibilité d'utiliser la prime pour payer les frais de crèche de leurs enfants.

Appel au volontariat et méconnaissance des missions des agents : Un appel au volontariat est lancé, mais il est noté que certains agents ont une méconnaissance des missions et de la période concernées.

Caractérisation du public des JOP : Il est mentionné que le public des JOP sera principalement composé de personnes en provenance des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis, plutôt aisées.

Gestion des animaux de compagnie lors des JOP : Il est souligné qu'il n'y a pas de risque supérieur en termes de gestion des animaux de compagnie pendant les JOP.

Organisation du volontariat pour les JOP : Des questions sont soulevées quant à qui sera présent pour assurer les JOP et comment les équipes s'organiseront, avec comme exemple le mode de fonctionnement de MUS.

Communication sur les règles de restructuration et l'Avis de Mobilité de Restructuration : Il est suggéré que la DGAI ou le SRH communiquent sur les règles de restructuration et conseillent aux services de ne pas se précipiter dans la réorganisation avant que l'Avis de Mobilité de Restructuration ne soit publié.

Conclusion

Dans cette réunion avec les représentants du personnel du réseau "Alimentation" du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, un large éventail de sujets a été abordé en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris. Ces discussions ont porté sur des aspects cruciaux tels que la logistique, la sécurité sanitaire des aliments, le bien-être animal, la communication et l'organisation interne du ministère, tous visant à assurer le bon déroulement de ces événements majeurs.

La présentation a mis en lumière les efforts concertés déployés par le ministère pour garantir la sécurité et le succès des Jeux, en mettant l'accent sur la prévention des risques sanitaires et la coordination entre les différents acteurs impliqués. Des plans d'action ont été évoqués pour anticiper les incidents potentiels et assurer une réactivité adéquate pendant les Jeux.

Nous avons également discuté des rôles spécifiques de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) dans la prévention des risques sanitaires alimentaires et le bien-être des animaux, ainsi que des dates et lieux des Jeux, soulignant l'implication des départements hébergeant les sites des épreuves.

Cependant, malgré ces efforts, des préoccupations ont été exprimées par **FO Agriculture** concernant l'organisation pratique du travail et la gestion des contraintes. Il a été souligné que des ajustements sont nécessaires en ce qui concerne la répartition des tâches, les restrictions de congés et la clarification des missions des agents mobilisés.

De plus, des interrogations subsistent quant à la prise en charge des frais de garde des enfants par la prime attribuée. **FO Agriculture** a réaffirmé l'importance de prévoir une enveloppe spécifique pour les primes, afin de garantir une indemnisation équitable et transparente pour les agents mobilisés.

En définitive, cette réunion a permis de mettre en lumière les préparatifs importants réalisés par le ministère pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, tout en identifiant les domaines nécessitant une attention particulière et des ajustements supplémentaires pour assurer le succès de cet événement historique.

N'hésitez pas à nous remonter vos interrogations et, le cas échéant, les difficultés.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

